Image not found or type unknown

Suite a demande changement rib rejet de prélèvement

Par **filtrecokin**, le **17/02/2010** à **10:33**

Bonjour,

Je règle par prélèvement automatique un service de protection de télésurveillance pour 52€99 par mois.
Il y a 3 mois je signale à mon fournisseur un changement de banque pour les prélèvements, prélèvement initial CAISSE EPARGNE dirigé vers BANQUE POSTALE. Les documents ont été envoyés pour régulartisation.
Mon fournisseur n'en tient pas compte et présente le prélèvement, non pas à LA BANQUE POSTALE mais à la CAISSE EPARGNE, prélèvement refusé, frais de banque et frais de mon fournisseur.
Frais fournisseur intéret de retard au TAUX LEGAL de 25€50 ALORS QUE CONTRACTUELLEMENT le taux légal est applicable? FRAIS DE LA CAISSE D'EPARGNE POUR REJET + OU - 30€.
Je signale que mon fournisseur a fait le mois suivant LES PRELEVEMENTS de la mensualité refusée par la CAISSE EPARGNE + la mensualité due + les frais de 25€50 à LA BANQUE POSTALE. Mon fournisseur n'a pas respecté le changement de RIB à la date voulue et en plus me fait le prélèvement des frais indus.

Après 2 lettres recommandée AR SANS REPONSE de mon fournisseur, ai-je le droit de supprimer les prélèvements automatique contractuels par des règlements par chèques et si j'ai le droit de déduire des mensualités les frais occasionnés dont je ne suis pas responsable.

Merci de votre réponse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés